

avait su y faire apprécier tant de belles qualités avec une puissance étonnante de travail que, malgré tous les règlements, le pape, sur demande du Saint-Office, le nomma un mois après membre de cette Congrégation.

— Ceux qui connaissaient le Père Calasanz se dirent que le cardinal reposerait le religieux. Il n'en fut malheureusement rien. Outre les Congrégations dont il était chargé, il était le conseiller habituel du Souverain-Pontife pour une foule de questions, où celui-ci demandait son avis. Membre de la codification du droit canonique, il y porta toute son activité, toute sa science et en fut, avec le cardinal Gasparri, la cheville ouvrière. Ses travaux auraient largement suffi à l'occuper, et il y ajoutait de doctes publications patristiques : l'Oraison dominicale, le *Magnificat*, la Somme de S. Joseph, l'Homiliaire du Bréviaire, etc. Il dut bientôt s'apercevoir que son temps était pris par les audiences. Protecteur d'un grand nombre de communautés religieuses d'hommes et de femmes, il s'occupait activement de leurs intérêts et recevait constamment leurs délégués. Puis, sa situation grandissant dans le Sacré-Collège, ses antichambres devenaient trop petites, et quand on allait le voir, il fallait se résigner à attendre une heure ou deux avant de pouvoir être introduit. Ce temps pris par les audiences était naturellement enlevé aux affaires. Et, pour suffire à tout, le cardinal était obligé d'abrégé son sommeil.

— Chaque année, les cardinaux prennent un mois ou deux de vacances. Le cardinal Vivès se confina dans Rome, et n'en est sorti que deux fois pour quelques jours en quatorze ans. Quand il était simple religieux, il allait passer tous les ans deux mois à la campagne. Il crut que cela ne lui serait plus nécessaire. Ce fut de sa part une grave erreur. Travaillant tout le jour, ne dormant qu'une partie restreinte de la nuit,